

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°05_BR_2019_CCDS

AVENANT TECHNIQUE N°4 RELATIF AU MARCHÉ DE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REQUALIFICATION DE L'ISDND DE PARIACABO SITUÉE A KOUROU – LOT 1

Séance du 18 juillet 2019

Date de convocation : 11 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur Didier BRIOLIN, 1^{er} Vice-Président.

Conseillers communautaires présents :

Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Enrico WILLIAM

Absents excusés:

François RINGUET

Absents non excusés:

Vanessa BOIS-BLANC, Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE

Membres du Bureau Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

Par délibération n°72-CC/2014/CCDS, la CCDS a approuvé la passation du marché de mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de l'ISDND de Pariacabo située à Kourou, pour un montant de 48 000,00 €.

La passation des avenants n° 1 et 2 ont entraîné une modification du montant du marché. Il se chiffre à 46 052,50 €

En date du 29 septembre 2016 par délibération n°45-CC/2016/CCDS un avenant n° 3 a été entériné afin d'approuver la modification du groupement du marché précité en raison de la défaillance du cotraitant et proroger la durée d'exécution du marché.

Or, il est à rappeler que ce marché a accumulé du retard vis-à-vis du programme prévisionnel de réalisation du projet, en raison des délais de cession du foncier.

Ainsi, au regard des délais initiaux prévus dans le cadre du marché et des retards accumulés par la cession tardive du foncier, il demeure opportun de proroger la durée du marché jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement afin d'assurer le suivi des productions du maître d'œuvre.

Le présent avenant n'induit aucune incidence financière sur le montant du marché public.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER la passation de l'avenant technique n°4 du marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification ISDND de Pariacabo sur la ville de Kourou -lot 1 afin de proroger la durée du marché jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement des travaux de la déchèterie de Kourou

AUTORISER le président à **SIGNER** l'avenant n°4 ainsi que toutes les pièces y afférentes. »

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et en particulier, son article 27 ;

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu la délibération n° 86-CC/2014/CCDS du 28 octobre 2014 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu la délibération n° 12-CC/2015/CCDS du 10 mars 2015 portant modification de la délibération n° 86-CC/2014/CCDS portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu la délibération n° 58-CC/2015/CCDS portant modification de la délibération n° 12-CC/2015/CCDS portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu la délibération n°72-CC/2014/CCDS relative à l'attribution du MAPA relatif à la mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Pariacabo située à Kourou ;

Vu la délibération n°45-CC/2016/CCDS relative à la passation de l'avenant n°3 au marché d'assistance d'ouvrage pour la requalification de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Pariacabo située à Kourou ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de communes des savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2011 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la Communauté de communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communes membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu le rapport de présentation ;

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

ARTICLE 1er : DONNER ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVER la passation de l'avenant technique n°4 du marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification ISDND de Pariacabo sur la ville de Kourou -lot 1 afin de proroger la durée du marché jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement des travaux de la déchèterie de Kourou

ARTICLE 3 : AUTORISER le Président à **SIGNER** l'avenant n°4 ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Vote :

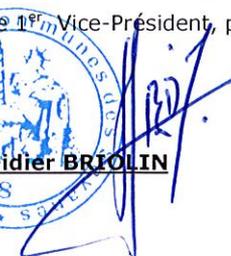
- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Quorum : 06
- Nombre de conseillers présents : 06
- Nombre de procurations : 00
- Nombre de votants : 06
- Pour : 06
- Contre : 00
- Abstention(s): 00

Fait et délibéré à Kourou, le 18 juillet 2019

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-Président, par délégation,


Didier BRIOLIN

Joëlle JERSIER

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: mardi 30 juillet 2019 12:46
À: Joëlle JERSIER; Yalémi TIOUKA
Objet: Fwd: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>
Date: 30 juillet 2019 à 09:45:07 GFT
Destinataire: <tedetis109@e-legalite.com>, <elegalite@gmail.com>, <tatiana.falgayrettes@ccds-guyane.fr>
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-07-30(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 05_BR_2019_CCDS

Objet acte: AVENANT TECHNIQUE N°4 RELATIF AU MARCHÉ DE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REQUALIFICATION DE L'ISDND DE PARIACABO SITUÉE A KOUROU

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.1.5-Avenants

Identifiant Acte: 973-200027548-20190718-05_BR_2019_CCDS-DE
